

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 10 - 12

Séance du 25 octobre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre,

Représentés : 6

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET : *Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA

BUDGET COMMUNE

**CREANCES
IRRECOUVRABLES**

ADMISSION EN NON VALEUR

EXERCICE 2016

Conseillers Municipaux : Mesdames BERTOIA, CIDALE,
GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs,
BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,
OLIVIER, PATOUILARD, SAOUT, VALENTIN

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur Jean-
Pierre LE VAN DA).

Conseillers Municipaux : Mesdames Beatrice AIELLO (procuration
à Monsieur Claude GIULIANO), Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire), Messieurs Patrice CATTUI (procuration à
Monsieur Pierre LUCIANO), Jean-Paul ROCHE (procuration à
Monsieur Louis SAOUT),

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'à la demande du Trésorier Municipal il convient que l'Assemblée Communale se prononce sur l'admission en non-valeur de titres émis et rendus exécutoires :

En 2012 à l'encontre de :

- Titre 189 pour un montant de 21,55 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire
- Titre 222 pour un montant de 158,10 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire
- Titre 648 pour un montant de 127,50 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire
- Titre 711 pour un montant de 142,80 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire
- Titre 882 pour un montant de 153,40 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire
- Titre 918 pour un montant de 122,20 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire

Soit un montant pour 2012 de 725,55 €

En 2014 à l'encontre de :

- Titre 1161 pour un montant de 66,25 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire
- Titre 1167 pour un montant de 87,45 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire
- Titre 199 pour un montant de 63,60 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire

Soit un montant pour 2014 de 217,30 €

En 2015 à l'encontre de :

- Titre 112 pour un montant de 75,60 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire
- Titre 1266 pour un montant de 75,60 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire
- Titre 357 pour un montant de 74,20 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire
- Titre 727 pour un montant de 64,80 € : Surendettement et décision effacement de la dette - Restauration scolaire

Soit un montant pour 2015 de 290,20 €

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur suivante sur le Budget Supplémentaire Commune Exercice 2016 :

Dépenses Compte 6542	+1 233,05
Recettes Compte 7788	+1 233,05

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres ci-dessus énoncés et rendus exécutoires pour un montant global de **1 233,05 €**.

Dit que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense sont inscrits à l'article 6542 du budget supplémentaire Commune 2016 »

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY